

OBJECTIFS PREMIUM

JUILLET 2018



OBJECTIFS PREMIUM JUILLET 2018 EST UN TITRE DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE.

Le titre de créance émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Standard & Poor's : A/Moody's : A2/Fitch Ratings : A au 15 mars 2018⁽¹⁾), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

• Période de commercialisation : du 22 mai 2018 au 7 juillet 2018.

La commercialisation du titre de créance pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.

• Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé (**le remboursement automatique anticipé intervient si à une Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'indice EURO iSTOXX 70[®] est supérieur ou égal à son Niveau Initial**). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé.

• Éligibilité : contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Objectifs Premium Juillet 2018 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé ; l'assureur s'engage exclusivement sur le nombres d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

• Code ISIN : FR0013326725

**Communication à caractère publicitaire.
Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation. Elles ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant, ni un argument de souscription du titre de créance.



OBJECTIFS PREMIUM JUILLET 2018

EN QUELQUES MOTS...

Objectifs Premium Juillet 2018 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La valeur du titre de créance s'apprécie selon l'évolution de l'Indice EURO iSTOXX 70[®] EWD5 ("l'Indice"), indice représentatif du marché actions de la zone Euro. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an.
- Le versement d'un coupon⁽¹⁾ inconditionnel de 1,70% par trimestre, garanti du 1^{er} au 4^e trimestre, quelle que soit l'évolution de l'Indice.
- Un remboursement automatique anticipé, majoré d'un coupon⁽¹⁾ de 1,70% par trimestre écoulé⁽²⁾, si à une Date d'Observation Trimestrielle entre le 5^e et le 39^e trimestre, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À l'échéance des 40 trimestres (soit 10 ans), en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - Un remboursement du Capital Initial⁽¹⁾, majoré d'un gain de 61,20% (TRAAB⁽³⁾ : 5,58%), si, à la Date d'Observation Finale, l'Indice est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à 20% par rapport au Niveau Initial.

OU

- Un remboursement du Capital Initial⁽¹⁾, si la baisse de l'Indice est strictement supérieure à 20% et inférieure ou égale à 40% par rapport au Niveau Initial.

OU

- Une perte en capital partielle ou totale, égale à la baisse de l'Indice si celle-ci, à la Date d'Observation Finale, est supérieure à 40% par rapport à son Niveau Initial.

⁽¹⁾Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽²⁾Soit un remboursement automatique anticipé du Capital Initial pouvant aller de 101,70% dans l'hypothèse d'un remboursement à la 1^{re} Date d'Observation Trimestrielle (5^e trimestre) à 159,50% dans l'hypothèse d'un remboursement à la dernière Date d'Observation Trimestrielle (39^e trimestre).

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRAAB désigne le Taux de Rendement Annuel Actuariel Brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du titre de créance Objectifs Premium Juillet 2018, soit 1 000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liées au comptes titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Le titre de créance est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant.

Dans cette brochure, les taux de rendement sont donnés bruts, et les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 7 juillet 2018 jusqu'à la Date d'échéance (le 20 juillet 2028) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 7 juillet 2018 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel Actuariel Brut peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel Actuariel Brut indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUE

AVANTAGES

- Du 1^{er} au 4^e trimestre, l'investisseur reçoit un coupon inconditionnel de 1,70% garanti⁽¹⁾ quelle que soit l'évolution de l'Indice.
- Du 5^e au 39^e trimestre, si à une Date d'Observation Trimestrielle, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme de remboursement automatique anticipé et récupère l'intégralité de son Capital Initial majoré d'un gain de 1,70% par trimestre écoulé⁽²⁾.
- A l'échéance des 40 trimestres (soit 10 ans), si le remboursement automatique anticipé n'a pas été activé, l'investisseur bénéficie d'un remboursement de son Capital Initial majoré d'un gain de 61,20% (TRAAB⁽³⁾ : 5,58%) dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20% par rapport à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- A l'échéance des 40 trimestres (soit 10 ans), si le remboursement automatique anticipé n'a pas été activé, l'investisseur bénéficie d'un remboursement de son Capital Initial dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.

INCONVÉNIENTS

- Objectifs Premium Juillet 2018 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie, alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice clôture en baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial). Le rendement de Objectifs Premium Juillet 2018 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 40% et 20% de baisse par rapport à son Niveau Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 5 à 40 trimestres.
- L'Indice est équilibré et calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5%.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 1,70% par trimestre (TRAAB⁽³⁾ maximum : 6,76%). L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (effet de plafonnement du gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement (qui induit un risque de non remboursement), ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

⁽¹⁾Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽²⁾Soit un remboursement automatique anticipé du Capital Initial pouvant aller de 101,70% dans l'hypothèse d'un remboursement à la 1^{re} Date d'Observation Trimestrielle (5^e trimestre) à 159,50% dans l'hypothèse d'un remboursement à la dernière Date d'Observation Trimestrielle (39^e trimestre).

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRAAB désigne le Taux de Rendement Annuel Actuariel Brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).



AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUE

FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant la Date d'Échéance à l'initiative de l'investisseur ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori.

En outre, le remboursement de chaque titre à la Date d'Échéance peut être inférieur au Capital Initial investi, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.

- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice.

- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.

- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au titre de créance.

- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

MÉCANISMES DE COUPON ET DE REMBOURSEMENT

Le Niveau Initial de l'Indice est le niveau de clôture de l'Indice observé à la Date d'Observation Initiale du 13 juillet 2018.

MÉCANISME DE COUPON INCONDITIONNEL GARANTI DU 1^{ER} AU 4^E TRIMESTRE

À chaque Date de Paiement de Coupon du 1^{er} au 4^e trimestre, quelle que soit l'évolution de l'Indice, l'investisseur reçoit :

UN COUPON INCONDITIONNEL DE 1,70% PAR TRIMESTRE⁽¹⁾

MÉCANISME DE COUPON CONDITIONNEL TRIMESTRIEL À PARTIR DU 5^E TRIMESTRE

Si, à une Date d'Observation Trimestrielle du 5^e au 39^e trimestre, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

UN COUPON CONDITIONNEL DE 1,70%⁽²⁾ PAR TRIMESTRE ECOULÉ

TRAAB maximum⁽³⁾ : 6,76%

REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE CONDITIONNEL À PARTIR DU 5^E TRIMESTRE

Si, à une Date d'Observation Trimestrielle du 5^e au 39^e trimestre, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

SON CAPITAL INITIAL⁽¹⁾

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est activé, Objectifs Premium Juillet 2018 s'arrête automatiquement et l'investisseur ne recevra plus de coupon trimestriel conditionnel ; sinon le titre de créance continue.

REMBOURSEMENT FINAL

En l'absence de remboursement automatique anticipé, à la Date d'Observation Finale, le 13 juillet 2028, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE

Si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 20 juillet 2028 :

SON CAPITAL INITIAL MAJORÉ D'UN GAIN DE 61,20%⁽¹⁾

Soit un coupon de 1,70% par trimestre écoulé du 5^e au 40^e trimestre.

TRAAB⁽³⁾ : 5,58%

CAS MEDIAN

Si l'indice clôture en baisse entre 20% (exclu) et 40% (inclus) par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 20 juillet 2028 :

SON CAPITAL INITIAL⁽¹⁾

TRAAB⁽³⁾ : 0,70%

CAS DÉFAVORABLE

Si l'Indice clôture en baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 20 juillet 2028 :

SON CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA BAISSÉ DE L'INDICE

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle, ou totale.

⁽¹⁾Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

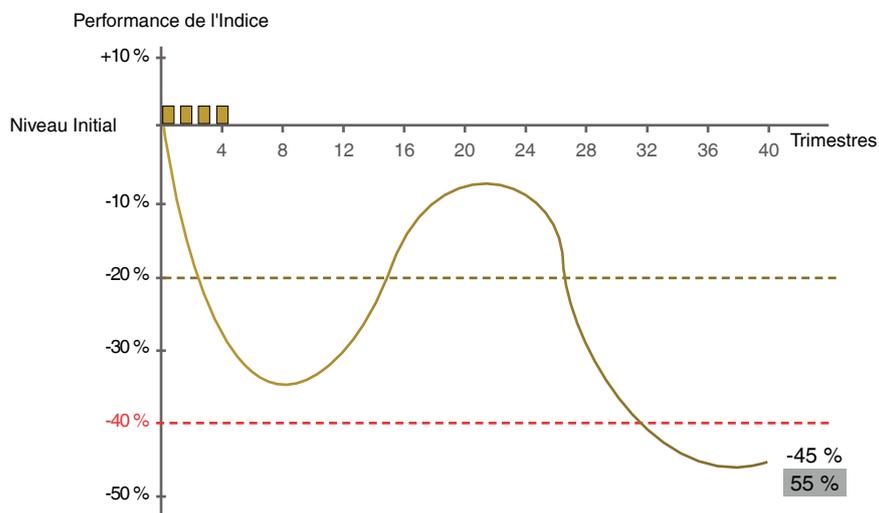
⁽²⁾Soit un remboursement automatique anticipé du Capital Initial pouvant aller de 101,70% dans l'hypothèse d'un remboursement à la 1^{re} Date d'Observation Trimestrielle (5^e trimestre) à 159,50% dans l'hypothèse d'un remboursement à la dernière Date d'Observation Trimestrielle (39^e trimestre).

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRAAB désigne le Taux de Rendement Annuel Actuariel Brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

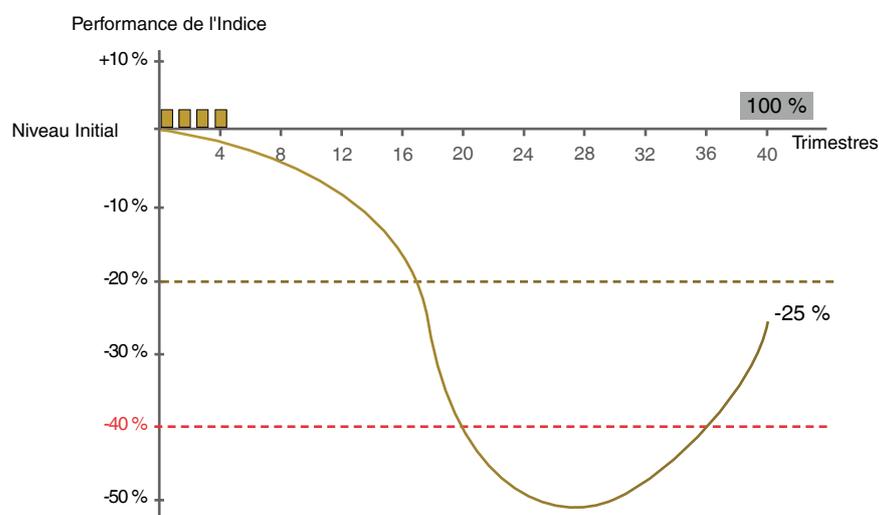
ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

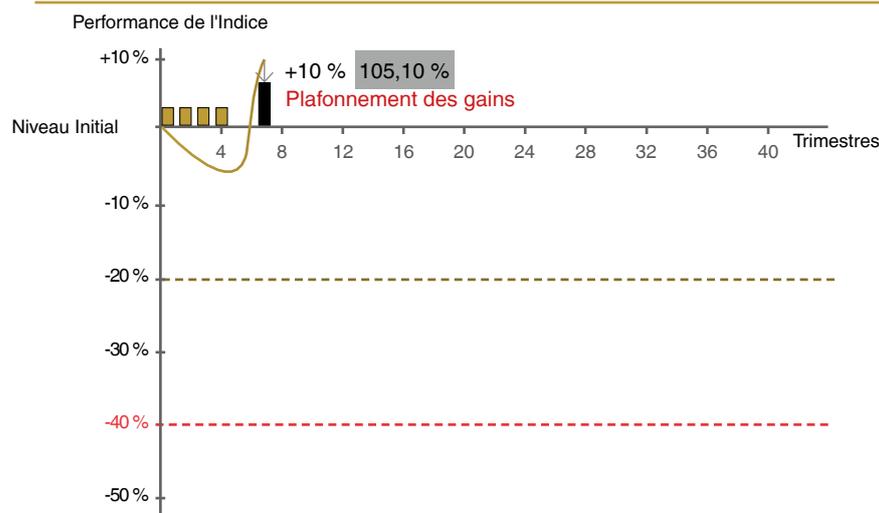
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE (SUPÉRIEURE À 40%)



SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE (SUPÉRIEURE À 20%)



SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)



Légende des schémas :

-  Performance de l'Indice en % par rapport à son Niveau Initial
-  Seuil de versement du gain et du remboursement du Capital Initial à l'Échéance
-  Seuil de perte en capital à l'Échéance

-  Paiement d'un coupon inconditionnel de 1,70%
-  Paiement des coupons conditionnels de 1,70%
-  Montant final remboursé
-  Seuil de remboursement automatique anticipé

- Du 1^{er} au 4^e trimestre, à chaque Date de Paiement de Coupon Trimestrielle, l'investisseur reçoit un coupon inconditionnel de 1,70%⁽¹⁾ par trimestre écoulé.
- Du 5^e au 39^e trimestre, l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit aucun coupon au titre des trimestres écoulés.
- À la Date d'Observation Finale, l'Indice clôture en baisse de 45% par rapport à son Niveau Initial : l'investisseur reçoit le Capital Initial diminué de la baisse de l'Indice, soit 55% de son Capital Initial⁽¹⁾. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'Indice, soit une perte de 45% du Capital Initial.

Remboursement final : 55% du Capital Initial⁽¹⁾

Taux de Rendement Annuel Actuariel Brut (TRAAB) ⁽²⁾ : -5,09% (contre -5,78% pour l'Indice)

- Du 1^{er} au 4^e trimestre, à chaque Date de Paiement de Coupon Trimestrielle, l'investisseur reçoit un coupon inconditionnel de 1,70%⁽¹⁾ par trimestre écoulé.
- Du 5^e au 39^e trimestre, l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit aucun coupon au titre des trimestres écoulés.
- À la Date d'Observation Finale, l'Indice est en baisse de 25% par rapport à son Niveau Initial : l'investisseur récupère son Capital Initial⁽¹⁾. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'indice à l'échéance.

Remboursement final : le Capital Initial⁽¹⁾

Taux de Rendement Annuel Actuariel Brut (TRAAB) ⁽²⁾ : 0,70% (contre -2,82% pour l'Indice)

- Du 1^{er} au 4^e trimestre, à chaque Date de Paiement de Coupon Trimestrielle, l'investisseur reçoit un coupon inconditionnel de 1,70%⁽¹⁾ par trimestre écoulé.
- Du 5^e au 6^e trimestre, l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique n'est pas activé.
- Au 7^e trimestre, l'Indice est en hausse de 10% par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial⁽¹⁾ majoré d'un gain de 5,10% soit 1,70%⁽¹⁾ par trimestre écoulé. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice puisque son gain est plafonné à 105,10% (effet de plafonnement du gain).

Remboursement automatique anticipé : 105,10% du Capital Initial⁽¹⁾

Taux de Rendement Annuel Actuariel Brut (TRAAB) ⁽²⁾ : 6,76% (contre 5,47% pour l'Indice)

⁽¹⁾Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRAAB désigne le Taux de Rendement Annuel Actuariel Brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

PRÉSENTATION DE L'INDICE

L'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (code ISIN : CH0321427582) est un Indice de la gamme STOXX **lancé le 29 avril 2016** à un niveau de 1 008,47 points, qui est composé des 70 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous). **Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.**

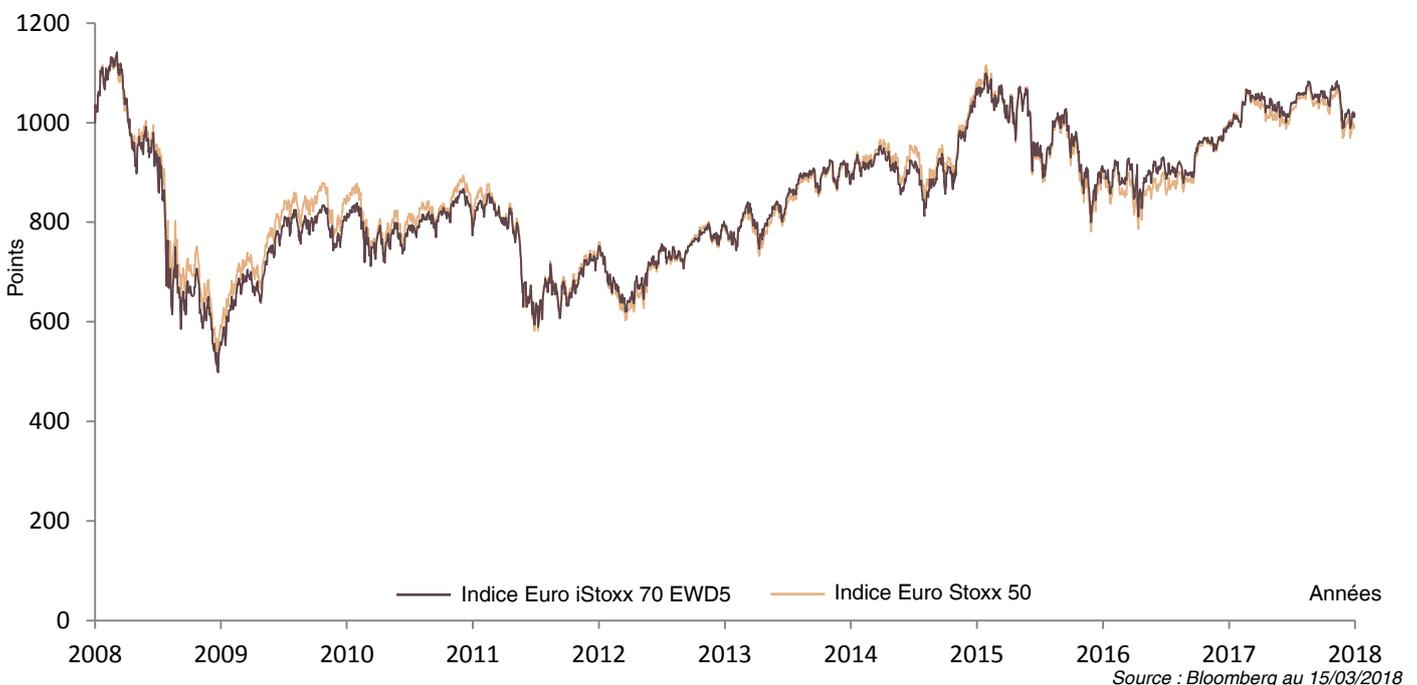
Il s'agit des 70 plus grandes capitalisations boursières composant l'Indice Euro STOXX (Ticker : SXXE), indice représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières de la zone euro. Ces 70 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période 2008-2018 s'élève à 3,94%. **Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.**

Sa composition et son évolution sont disponibles sur le site :

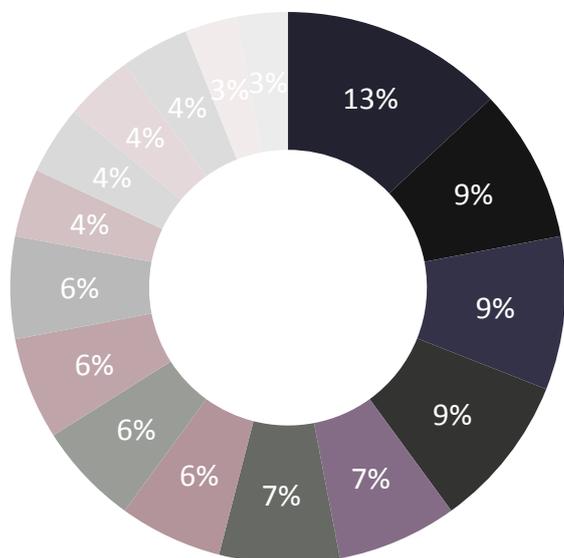
<https://www.stoxx.com>

PERFORMANCES HISTORIQUES COMPARATIVES ENTRE LES INDICES SUR 10 ANS (base 1000)

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont donc pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



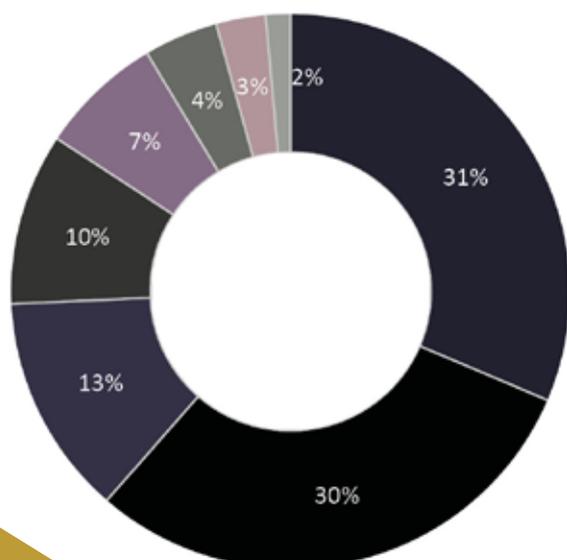
RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE



1	Banque	13%
2	Biens & services industriels	9%
3	Santé	9%
4	Automobile	9%
5	Consommation discrétionnaire	7%
6	Assurance	7%
7	Chimie	6%
8	Alimentaire & boissons	6%
9	Technologies	6%
10	Services aux collectivités	6%
11	Matériaux & construction	4%
12	Télécommunications	4%
13	Pétrole et gaz	4%
14	Distribution	4%
15	Médias	3%
15	Immobilier	3%

Source : STOXX

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'INDICE



1	France	31%
2	Allemagne	30%
3	Pays-Bas	13%
4	Espagne	10%
5	Italie	7%
6	Finlande	4%
7	Belgique	3%
8	Irlande	2%

Source : STOXX



CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de Créance structuré de droit français non garanti en capital ni en cours de vie ni à la Date d'Échéance
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (S&P : A/Moody's : A2/Fitch Ratings : A au 15 mars 2018). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Période de commercialisation	Du 22 mai 2018 au 7 juillet 2018
Devise	Euro
Code ISIN	FR0013326725
Valeur Nominale	EUR 1 000
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Sous-jacent	Indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5% (Code Bloomberg : ISX70D5 Index, Code ISIN : CH0321427582), calculé dividendes net réinvestis diminué d'un montant forfaitaire de 5%.
Prix d'Émission	100,00%
Date d'Observation Initiale	13 juillet 2018
Dates d'Observation Trimestrielle	Le 13 de chaque trimestre du 14 octobre 2019 (inclus) au 13 avril 2028 (inclus) ou le jour de Bourse suivant si le 13 n'est pas un jour de marché ouvert.
Date de Remboursement Automatique Anticipé	Le 20 de chaque trimestre du 21 octobre 2019 (inclus) au 20 avril 2028 (inclus) ou le jour ouvré suivant si le 20 n'est pas un jour ouvré.
Dates de Paiement du Coupon inconditionnel garanti	22 octobre 2018, 21 janvier 2019, 22 avril 2019, 22 juillet 2019
Date d'Observation Finale	13 juillet 2028
Date d'Émission et de règlement	22 mai 2018
Date d'Échéance	20 juillet 2028
Niveau Initial	Niveau de clôture de l'indice le 13 juillet 2018
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité de valorisation	Quotidienne et, si ce jour n'est pas un jour de Bourse prévu, le jour de Bourse prévu suivant. Un jour de négociation est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié.
Publication de valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com).
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Thomson Reuters (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflit d'intérêts
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	Des commissions ont été payées au titre de cette transaction. Elles couvrent des frais de commission de distribution et sont d'un montant maximum de 0,60 % par an du Montant de l'Émission en moyenne effectivement placé.
Cadre de distribution	Contrat d'assurance vie ou de capitalisation, comptes titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité du Crédit Mutuel Arkéa qui commercialise le titre de créance Objectifs Premium Juillet 2018. Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Objectifs Premium Juillet 2018 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Objectifs Premium Juillet 2018 est éligible pour une souscription en compte titres. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication. L'assureur d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. L'assureur s'engage sur le nombre d'unité de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 17-270 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 17 mai 2018 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT STOXX LD

L'Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.



Crédit photo : Shutterstock.com

CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances.
Siège social : 1, rue Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON
SIREN 775 577 018 RCS Brest. Orias 07 025 585

